

Conférence extraordinaire des instituteurs gruyériens : le 25 mai 1899 à Bulle

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise
d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **28 (1899)**

Heft 8

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONFÉRENCE EXTRAORDINAIRE DES INSTITUTEURS GRUYÉBIENS

le 25 mai 1899 à Bulle

Le 25 mai 1899, les instituteurs gruyériens étaient de nouveau réunis en conférence extraordinaire, au local habituel à Bulle, sous la présidence de M. l'inspecteur Oberson. A 9 h. $\frac{1}{4}$ la séance s'ouvre par la prière d'usage. M. le Président constate avec étonnement l'absence d'un certain nombre de membres qui arrivent peu après. Il nous engage à être un peu plus exacts pour l'arrivée et à ne pas retarder indéfiniment le quart d'heure académique.

Il nous adresse ensuite quelques paroles sur le tractandum qui a motivé la conférence de ce jour. Depuis longtemps, nous dit-il, on cherche à donner une plus grande place à l'étude du plain-chant qui a été trop négligé dans nos écoles depuis quelques années et qui n'en est pas moins la partie essentielle de la musique religieuse. Il convient donc de faire disparaître cette antipathie qui se manifeste à l'égard du chant d'église. Or, cette question capitale, demandant une discussion longue et approfondie, il était impossible de la traiter à la conférence du printemps; voilà pourquoi j'ai trouvé à propos de convoquer MM. les instituteurs que cela concerne tout particulièrement à une conférence extraordinaire; vous en avez, au reste, déjà été prévenus à la séance du 6 mai écoulé.

M. le Président adresse ensuite ses meilleurs remerciements à M. Wagner, professeur de musique à Fribourg, d'avoir répondu à son invitation en nous apportant le concours de ses vastes connaissances dans le domaine de la musique religieuse. Notre séance a été également honorée de la présence de M. le préfet Ody, de M. Alex, rév. curé de Bulle et du Comité de la Cécilienne gruyérienne.

On passe ensuite à la discussion des tractanda suivants, mis à l'ordre du jour :

1^o Conférences régionales. Rapports de MM. les Présidents et organisation de ces conférences pour la présente année scolaire;

2^o Gymnastique. Fixation des jours d'examen et autres directions relatives à l'enseignement de cette branche;

3^o Plain-chant. Programme et méthode d'enseignement. Rapporteur, M. Collaud;

4^o Société de chant. Signature des statuts par les membres actifs. — Participation à la prochaine réunion de la Société d'éducation. — Cotisations;

5^o Cours préparatoires au recrutement;

6^o Divers.

1^o *Conférences régionales*. MM. Oberson, à Maules; Des-sarzin, à Charmey; Barbey, à Pont, au nom de M. Baudère, à

Gumefens, font rapport sur la marche des conférences régionales dont ils sont les présidents respectifs. M. l'Inspecteur se déclare satisfait de la marche de ces institutions établies dans son arrondissement et nous prie de continuer le même zèle à l'avenir.

2^o *Gymnastique*. Les examens de gymnastique se feront, comme précédemment, par cercles de Justices de paix, dans l'ordre suivant :

1. Lundi 5 juin, à Vaulruz, pour le cercle de Vaulruz
2. Mardi 6 » Albeuve » » d'Albeuve
3. Mercredi 7 » aux Prahis » » Gruyères
4. Vendredi 9 » Marsens » » Vuippens
5. Samedi 10 » Hauteville » » La-Roche
6. Lundi 12 » Charmey » » Charmey

L'examen commencera partout à 2 heures du jour. A la demande de M. Corboz, à Sorens, les maîtres qui ont pris part au cours de gymnastique à Fribourg l'année dernière auront à diriger les exercices d'ensemble.

M. le Président nous fait part de plaintes qui lui sont parvenues d'un décanat au sujet d'abus qui se seraient glissés à l'occasion des examens de gymnastique l'année dernière. Afin de prévenir de nouveaux désagréments, il prie les maîtres gymnastes de se munir cette année d'une autorisation de la Commission scolaire, permettant de prendre part à la collation qui est donnée aux élèves à l'issue de l'examen. Il nous rappelle que le cours de gymnastique doit être donné en dehors des heures de classe et comprendre une durée d'une heure et demie par semaine.

Ensuite des observations présentées par MM. Ecoffey et Bovet, les élèves qui sont au bénéfice d'une émancipation au 30 avril sont dispensés des leçons de gymnastique pour la présente année; les élèves ayant, obtenu un congé d'été sont, par contre, astreints à la fréquentation.

3^o *Question du plain-chant*. M. Collaud, à Montbovon, nous lit sur ce sujet un travail substantiel dont nous regrettons de ne pouvoir, malgré notre demande, reproduire les conclusions dans le présent compte-rendu.

Voici maintenant les considérations émises par M. Wagner, l'éminent professeur de musique religieuse, sur la question ci-dessus :

1. La participation du peuple au chant d'église est très bonne; le chant d'ensemble était pratiqué autrefois beaucoup plus qu'aujourd'hui. Ce n'est que dans les derniers siècles qu'on a commencé à le bannir pour le remplacer par la musique;

2. Le *Credo* ordinaire, présentant des difficultés multiples, il serait préférable de commencer par le *Credo* des anges qui est en tous points plus harmonieux et moins difficile;

3. Dans nos leçons de chant, attirons l'attention des élèves sur la différence de ton qui existe entre notre voix et

la leur; il nous sera assez facile de leur faire remarquer que leur voix claire est juste un octave plus haut que la voix plus grave du maître ;

4. Un moyen propre pour amener les enfants à chanter à l'église serait de prendre pour point de départ un chant profane connu des élèves et de rapprocher ensuite les similitudes de ton qui peuvent exister entre les deux chants. On pourrait même photographier avec la craie au tableau noir le degré d'élévation ou d'abaissement du ton ;

5. A la demande de M. Corboz à Sorens, si on peut employer la méthode chiffrée pour l'enseignement du plain-chant, M. Wagner nous recommande d'abandonner complètement cette méthode qui n'est même plus pratiquée en Allemagne où elle a été en honneur ;

6. Il est regrettable que l'accent tonique ne soit pas indiqué dans les livres employés par les chantres alors qu'il l'est dans les missels de MM. les ecclésiastiques qui sont déjà au courant de toutes les règles du latin ;

7. Il serait à désirer que chaque tribune d'église fût dotée d'un petit tableau noir sur lequel l'organiste inscrirait chaque dimanche les chants qui doivent être exécutés, particulièrement les psaumes ;

8. Il nous recommande un opuscule édité dernièrement et intitulé « Psautier noté », contenant les psaumes et les hymnes de tous les dimanches et fêtes de l'année. Cet opuscule au prix de 0 fr. 65 s'édite à Solesmes, département de la Sarthe (France); il pourrait être remis avec avantage entre les mains des fidèles appelés à chanter à l'église, d'autant plus que son format permet de le porter dans la poche. Sans doute, cela entraînerait des dépenses assez grandes, car dans le domaine du chant aussi bien qu'en tout autre, l'argent est le nerf de la guerre. M. le Professeur trouve le moyen de parer à cet inconvénient : ce serait de se ménager les grâces de quelques bonnes vieilles tantes pour les engager à penser au chant dans leurs dernières volontés.

M. le Président remercie M. Wagner des excellentes directions qu'il vient de nous donner sur la question importante du plain-chant et nous prie d'en prendre bonne note. Nous avons le devoir, dit-il, de vouer tous nos soins à l'étude de cette branche; pour cela, nous devons commencer par nos élèves qui sauront, mieux que les vieux chantres, se plier aux règles multiples du plain-chant. Il croit que, lorsque le moment aura sonné où nos élèves chanteront tous à l'église, il ne nous sera pas si difficile de trouver les personnes auxquelles M. le Professeur Wagner vient de faire allusion.

La discussion continue sur les deux points suivants : Programme et méthode.

a) *Programme*. M. Bovet rappelle les difficultés que l'on rencontrera nécessairement dans l'enseignement du plain-

chant et trouve le temps d'une heure qui lui est consacré tout à fait insuffisant. M. Collaud trouve, au contraire, le temps très suffisant et ne voit pas les difficultés énoncées par son collègue de Morlon. M. Bovet maintient sa première assertion, à moins que l'on s'en tienne aux quatre psaumes communs du dimanche et il est appuyé par M. Wagner quant à la question du temps.

M. le Président rappelle alors qu'il est impossible de déroger à la répartition des heures de classe qu'il a établie dernièrement et qui prévoit 1 heure de chant par semaine; mais il trouve que l'on pourrait facilement prendre une demi-heure sur le temps consacré à l'Histoire sainte, ainsi que cela se pratique à Bulle. Ce serait un arrangement à prendre avec M. le Curé de la paroisse.

M. Alex, rév. curé de Bulle, nous fait remarquer que MM. les Curés ne sont pas compétents en cette matière. S'il a commis une licence en autorisant les maîtres de Bulle à empiéter sur le domaine de l'Histoire-sainte, ce n'est pas une raison pour que tous ses confrères fassent de même. Ils doivent s'en tenir à la convention qui a été passée entre Monseigneur l'Evêque et la Direction de l'Instruction publique, convention qui prévoit 5 heures d'enseignement pour la religion.

M. le Président fait observer que le plain-chant a un caractère religieux et qu'il peut donc rentrer dans l'enseignement de cette branche, il résume la discussion qui vient d'avoir lieu et nous trace le programme suivant à parcourir dans le domaine du plain-chant : 1. Messe des Anges; 2. Messe de *Requiem*; 3. Antiennes à la Sainte Vierge; 4. *O salutaris* VIII^e mode; 5. *Tantum ergo* III^e mode, plus un choix de psaumes et d'hymnes qui se fera par les soins du Comité dans le psautier noté.

b) *Méthode*. Pour la méthode, nous dit M. l'Inspecteur, il faut s'en rapporter au travail de M. Collaud. — Avant de faire chanter nos élèves, M. Alex estime qu'il faudrait leur lire le texte français correspondant pour les intéresser à ce qu'ils chantent et leur faire lire ensuite le texte latin en leur faisant observer l'accent tonique.

A propos de la notation, M. Corboz estime qu'il est de toute nécessité d'adopter la notation du manuel qui sera remis entre nos mains, c'est-à-dire la notation carrée du plain-chant.

M. le Professeur Wagner abonde dans l'idée de M. Corboz et attire encore notre attention sur les points suivants :

1. La notation du plain chant est plus rationnelle et présente moins de difficultés;

2. Les différentes positions de la clef de *do* peuvent facilement être ramenées à une seule; il suffit pour cela de procéder à un changement des lignes de la portée et les notes ont toujours la même place;

3. Des directions seront données sur la valeur des notes du plain-chant dans des conférences instituées par Monseigneur l'Evêque;

4. Il ne faut pas commencer l'étude du plain-chant par la partie théorique qui ne servirait qu'à dégoûter les enfants; mieux vaut commencer par la mélodie que le maître chantera deux ou trois fois s'il le faut et la fera répéter ensuite par les élèves.

4^o *Société de chant*. M. Bourdilloud, secrétaire du Comité, donne lecture 1. d'un rapport sur la fête de chant de Montbovon; 2. des nouveaux statuts élaborés pour la Société de chant des instituteurs, statuts qui sont approuvés in extenso, sauf l'art. concernant la nomination du directeur, modifié comme suit :

Le Directeur sera nommé par les membres actifs.

M. le Président nous apprend que la fête cantonale de la Société d'éducation aura lieu à Fribourg le 4 juillet prochain et met aux voix la question de savoir si la Société de chant des instituteurs de la Gruyère veut y participer en corps. La majorité des membres ayant émis un vote négatif, M. le Président nous recommande la participation individuelle.

La cotisation à payer pour le présent exercice est de 1 fr. 50 pour tous les membres, actifs et passifs.

5^o *Cours préparatoires aux recrues*. Les examens des recrues commenceront cette année le 3 juillet. Il est donc de toute nécessité d'organiser en temps opportun le cours préparatoire et d'y vouer tous nos soins. M. le Président nous invite à faire marcher ces cours tout à fait militairement et à nous entendre avec la Commission scolaire quant à l'organisation.

Botterens, le 18 juin 1899.

THORIMBERT D., *secrétaire*.



BIBLIOGRAPHIES

I

l'histoire de la Nation suisse, par van Muyden.

de La publication de l'histoire suisse que nous annoncions l'année dernière a suivi jusqu'ici une marche régulière.

Cette œuvre importante comprend aujourd'hui deux volumes de 500 pages avec les premières pages du troisième volume.

Le premier volume se divise en deux parties intitulées, la première *Origines*, la seconde *Période héroïque*.

Le deuxième volume devait comprendre la période de la Réformation, le XVII^e et le XVIII^e siècles, la Révolution helvétique et le Réveil de l'esprit national.

Comme ce deuxième livre prit un développement auquel l'auteur ne s'attendait pas, il fera entrer les deux dernières parties dans un troisième volume.